



Entrepreneuriat et diversité Une étude sur l'origine des indépendants en Belgique

Executive summary

Service public fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie
Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
N° d'entreprise : 0314.595.348
<https://economie.fgov.be>

tél. 0800 120 33 (gratuit)

 facebook.com/SPFEco

 [@SPFEconomie](https://twitter.com/SPFEconomie)

 youtube.com/user/SPFEconomie

 linkedin.com/company/fod-economie (page bilingue)

 instagram.com/spfeco

Editeur responsable : Pascal Vanderbecq
Président a.i. du Comité de direction
Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles

Version internet

009-19

Executive summary

Le thème « origine et marché du travail » n'est pas neuf, il est déjà d'actualité depuis plusieurs années. Les connaissances relatives aux personnes d'origine étrangère présentes en Belgique et leur position sur le marché du travail sont généralement axées sur une analyse du taux d'emploi global, sans doute un chiffre important, mais qui ne peut être lu indépendamment du contexte historique et contemporain spécifique en matière de migration. Il existe d'autres analyses additionnelles plus approfondies, tel que le Monitoring socio-économique (MSE) bisannuel réalisé par des collègues du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (ETCS) en collaboration avec Unia et publié depuis 2013. Le MSE analyse l'évolution récente du marché du travail et des conditions de travail des personnes en fonction de leur origine. La lecture de cet ouvrage impressionnant révèle que la situation de l'indépendant reste actuellement peu connue. Partant de la mission du SPF Economie et de sa Direction générale de la Politique des P.M.E., à savoir la promotion de l'entrepreneuriat et de l'esprit d'entreprise, et à l'initiative du ministre des Classes moyennes, des Indépendants et des PME, l'idée est née de fournir une contribution similaire, inspirée du MSE, qui mette l'accent sur les indépendants et leur origine.

Les **objectifs spécifiques** de cette étude sont de cartographier la situation générale des indépendants en Belgique selon leur origine, d'inciter à la poursuite de la recherche et de créer un outil de soutien à la politique en matière d'entrepreneuriat et de diversité.

Cette étude met l'accent sur la **personne de l'indépendant**. De manière plus spécifique, il s'agit des assujettis en personnes physiques qui sont affiliés à une caisse d'assurances sociales en Belgique, qu'ils soient mandataires ou non. Il ne s'agit que des personnes domiciliées en Belgique. Dans la plupart des cas, l'étude porte sur la période 2008-2015.

Les statistiques classiques relatives à l'emploi sur la base de la nationalité ou du pays natal ne nous permettent pas de relier correctement les thèmes de l'origine et de la situation sur le marché du travail. En se focalisant par exemple uniquement sur la nationalité, une partie du groupe cible échappe à l'analyse : pensons à la deuxième génération de personnes d'origine étrangère. Pour pouvoir traiter le thème dans son ensemble lors d'une analyse du marché du travail, les enfants de nationalité belge dont les parents sont d'origine étrangère ne peuvent pas être placés dans la même catégorie que les enfants de nationalité belge dont les parents sont d'origine belge. L'acquisition d'une nationalité en soi ne place pas les personnes dans la même situation sur le marché du travail ou dans le même contexte en ce qui concerne l'origine. Pour couvrir entièrement la situation existante et cartographier les éventuelles différences en fonction de l'origine, il faut aller au-delà de la nationalité actuelle. C'est la raison pour laquelle le SPF ETCS et Unia utilisent, de-

puis 2013, deux variables composées qui se complètent mutuellement, dénommées « **origine** » et « **historique migratoire** » dans leur MSE bisannuel.

Pour la variable « **origine** », la distinction suivante occupe une position centrale :

- L'origine belge inclut les personnes de nationalité belge, nées avec la nationalité belge et dont les deux parents sont nés avec la nationalité belge.
- L'origine étrangère inclut soit les personnes qui ont une nationalité étrangère ou qui sont nées avec une nationalité étrangère, soit les personnes dont l'un des parents est né avec une nationalité étrangère ou possède une nationalité étrangère.

Il existe également un groupe d'origine « indéterminée » : il s'agit des personnes pour lesquelles les informations nécessaires font défaut, essentiellement des personnes âgées. Comme il ressort de ces définitions, le critère « nationalité » est transcendé du fait de l'inclusion du passé, à savoir les parents, dans la détermination de l'origine d'un individu. L'origine étrangère est ensuite ventilée en origines UE et non-UE, et en groupes de pays spécifiques plus détaillés - p.ex. UE14 (Europe occidentale) et UE13 (Europe de l'Est).

4

La seconde variable – « **historique migratoire** » - porte sur les différentes générations et l'acquisition de la nationalité belge. Pratiquement, l'historique migratoire est composé des groupes suivants : les indépendants de première génération et Belges, de première génération et non-Belges, de deuxième génération et de troisième génération. Cette variable est considérée comme additionnelle dans cette étude.

La population d'indépendants est analysée en fonction de l'origine et de l'historique migratoire, et ce de différentes manières : p.ex. en fonction de l'âge et de la nature de l'occupation. Il convient d'insister sur le fait que cette étude est **de nature exploratoire**. Elle doit être considérée comme une première exploration des données disponibles sur les indépendants et leur origine. Dans une édition ultérieure, une plus grande attention pourrait, par exemple, être accordée à des analyses supplémentaires en fonction du genre ou d'un thème spécifique, comme l'analyse du nombre d'indépendants à titre complémentaire en fonction de leur origine et de leur genre.

De plus, certaines données importantes ne sont ou n'étaient pas encore disponibles. Le couplage des données sur les indépendants en fonction de leur origine aux données relatives à leur société ne pouvait pas être établi pour des raisons techniques au moment de l'élaboration de la présente étude. Le couplage des deux sources de données est actuellement à l'étude. Les données sur le niveau de formation des indépendants en fonction de leur origine n'étaient pas accessibles non plus. D'importants progrès ont été enregistrés dans l'intervalle sur le plan de la collecte de données sur le niveau de formation - voir le MSE 2017 - et notre ambition est d'ajouter ce sujet dans une prochaine édition.

Que nous apprend l'étude sur les indépendants en fonction de leur origine ?

En 2015, 68,5 % des indépendants en Belgique étaient d'origine belge, 20,8 % d'origine étrangère et 10,6 % d'origine indéterminée. Au cours de la période 2008-2015, la croissance du groupe d'origine étrangère a été trois fois plus forte que celle du groupe d'origine belge : 39,8 % vs. 14,5 %, le nombre d'indépendants d'origine belge augmentant toutefois plus fortement en chiffres absolus. Si nous répartissons les indépendants de différentes origines en fonction de la nature de leur activité, nous observons que les indépendants à titre principal sont surreprésentés parmi les indépendants d'origine étrangère (77 %), par rapport à leur présence parmi les indépendants d'origine belge (69 %). Tandis que les indépendants à titre complémentaire (25 %) et actifs après (l'âge de) la pension (6 %) sont plus fortement représentés parmi les indépendants d'origine belge : respectivement 18 % et 5 % pour les indépendants d'origine étrangère.

Les principaux groupes dans la catégorie d'origine étrangère sont l'UE14, l'UE13, les Maghrébins et les candidats UE¹. Le groupe UE14 représente la moitié du groupe d'indépendants d'origine étrangère ; avec le groupe UE13, ils représentent ensemble deux tiers des indépendants d'origine étrangère. Tous les groupes d'origine étrangère ont connu une forte croissance. Tant le groupe d'origine indéterminée que celui de la deuxième génération, ce dernier regroupant 17 % des indépendants en 2015, ont connu une croissance négative. Le groupe d'origine indéterminée se compose principalement de personnes âgées quittant le marché du travail et représente 61,5 % des indépendants de deuxième génération. Lorsque l'on s'intéresse aux indépendants de deuxième génération, le nombre d'indépendants d'origine étrangère augmente. Nous constatons que les indépendants non belges de première génération (9,6 %) sont deux fois plus nombreux que les indépendants belges de première génération (4,7 %). La première génération de non-Belges se compose pour près de 85 % de citoyens de l'UE, tandis que pour la première génération de Belges, ce chiffre est de 23 %. La troisième génération se confond avec le groupe d'origine belge.

Une **comparaison internationale** basée sur Eurostat² montre que la Belgique compte un pourcentage moyen d'indépendants ayant un autre pays natal supérieur à la moyenne européenne, même s'il existe également des Etats membres présentant un pourcentage similaire à celui de la Belgique, comme l'Autriche et la Suède.

1 Les groupes de pays mentionnés comprennent :

- UE14 : France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Luxembourg, Irlande, Royaume-Uni, Danemark, Grèce, Espagne, Portugal, Finlande, Suède et Autriche.
- UE13 : République tchèque, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovaquie, Croatie, Slovaquie, Bulgarie et Roumanie.
- Maghreb : Algérie, Libye, Maroc, Tunisie et Mauritanie.
- Candidats UE : Macédoine du Nord, Turquie, Albanie et Monténégro.

2 Attention : les statistiques d'Eurostat n'utilisent pas la variable « origine », mais la variable « autre pays natal ». Cela signifie que, dans les données d'Eurostat, le nombre d'indépendants d'origine étrangère sera légèrement inférieur. En effet, une personne née en Belgique d'un parent de nationalité étrangère recevra le label « origine étrangère » pour la variable « origine », mais ne sera pas reprise dans « autre pays natal » dans les données d'Eurostat.

La Belgique se caractérise également par une proportion d'indépendants nés au sein de l'UE très supérieure à la moyenne européenne, par rapport à tous les indépendants belges ayant un autre pays natal, et la proportion d'UE14 parmi ces indépendants est à nouveau supérieure à la moyenne européenne.

Dans la deuxième partie de l'étude, certaines caractéristiques personnelles des indépendants sont examinées en fonction de leur origine.

En ce qui concerne **le genre**, nous observons que le rapport femmes/hommes au sein des différents groupes d'indépendants d'origine étrangère est inférieur à celui des indépendants d'origine belge, soit 31,2 %/68,8 % vs. 34,5 %/64,5 %. Ces rapports sont toutefois relativement similaires et les deux origines sont confrontées à une importante sous-représentation des femmes indépendantes. Pour les indépendants d'origine étrangère, nous remarquons une plus grande part de femmes indépendantes dans les groupes d'origine UE³ que dans les groupes d'origines non-UE. Lorsque nous examinons les différentes origines de la catégorie « origine étrangère » en détail, nous observons notamment que les origines UE14, autres européennes⁴ et autres africaines⁵ présentent un rapport femmes/hommes plus équilibré que l'origine belge. Les origines candidats UE, Maghrébines et UE13 présentent cependant un rapport moins favorable. Cette différence apparaît également dans l'analyse de l'évolution entre 2008 et 2015 du nombre d'hommes et de femmes : pour l'origine belge et UE14, la différence de croissance entre hommes et femmes est relativement limitée. Elle est, en revanche, très importante pour les indépendants originaires d'un pays de l'UE13, candidat à l'UE et du Maghreb. En s'intéressant au caractère générationnel, nous observons qu'un historique migratoire « récent » et/ou un plus grand nombre d'indépendants issus d'un pays non-UE dans une génération est lié à une part plus faible de femmes indépendantes.

Si les indépendants de différentes origines sont ensuite répartis en fonction de **classes d'âge**, la classe des 30-54 ans contient logiquement le plus grand nombre d'indépendants et les classes les plus âgées (55-64 ans et ≥65 ans) et les plus jeunes (≤20-29 ans) en contiennent le moins. Les indépendants d'origine étrangère peuvent être considérés comme « plus jeunes », et les indépendants d'origine belge comme « plus âgés ». Au près des indépendants d'origine étrangère, les origines UE14 et nord-américaines⁶ sont composées d'une plus grande part d'indépendants issus des classes âgées, alors que les origines UE13 et candidats UE comprennent une

3 L'origine UE est constituée des origines UE14 et UE13. L'origine non-UE comprend toutes les autres origines étrangères.

4 Autres pays européens : Islande, Andorre, Lichtenstein, Monaco, Norvège, Saint-Marin, Suisse, Russie, Vatican, Biélorussie, Ukraine, Moldavie, Bosnie-Herzégovine, Serbie, etc.

5 Autres pays africains : Burundi, Cameroun, Afrique du Sud, Congo, Sénégal, Rwanda, etc.

6 Amérique du Nord : Canada et Etats-Unis.

plus grande part de « plus jeunes ». Nous observons également que les indépendants originaires d'un pays non-UE sont plus jeunes que ceux issus d'un pays UE. En ce qui concerne l'évolution, nous observons que les classes plus âgées connaissent la plus forte croissance de leurs effectifs, l'origine belge arrivant en tête. Dans la classe la plus jeune, l'origine étrangère connaît une forte croissance. Au niveau de l'analyse de l'historique migratoire, il est frappant de constater que la deuxième génération occupe une part importante au sein des classes plus âgées. Les premières générations sont les plus jeunes.

Nous nous sommes finalement intéressés au lieu de domicile des indépendants **par région**. La situation de Bruxelles, où les indépendants d'origine étrangère constituent la majorité (61,6 %) de l'ensemble des indépendants, est particulièrement frappante. Du fait de la prédominance démographique de la Flandre, la Région flamande compte le nombre le plus élevé d'indépendants d'origine étrangère, mais également la part la plus faible d'indépendants d'origine étrangère par région (13,2 %). On recense une plus grande part d'indépendants d'origine UE que d'origine non-UE dans toutes les régions, la différence étant la plus grande en Wallonie. Au sein des origines étrangères, le cas des indépendants d'origine UE13 impressionne, de par leur forte présence à Bruxelles et en termes de croissance. Même sans l'origine UE13, presque tous les groupes de pays connaissent une forte croissance dans l'ensemble des régions. Le cas des indépendants non belges de première génération à Bruxelles est frappante lorsque l'on s'intéresse à l'historique migratoire plutôt qu'à l'origine : ils forment le groupe le plus important d'indépendants bruxellois, avec 37,5 % - à titre de comparaison : les indépendants belges de première génération représentent 13,6 % des indépendants bruxellois.

Dans la troisième partie, nous avons étudié un certain nombre de caractéristiques professionnelles.

Si nous examinons **les affiliations et les radiations** d'activités indépendantes introduites auprès de l'INASTI en fonction de leur origine, nous observons qu'en 2008, un peu plus du quart des affiliations étaient d'origine étrangère, en 2015, il s'agissait d'un tiers : le groupe d'origine UE représente 20 % de toutes les affiliations, la catégorie non-UE, 13 %. Plus précisément, l'origine UE14 représente 40 % des affiliations d'indépendants d'origine étrangère et l'origine UE13, 20 %. La plus forte croissance des radiations s'observe également chez les indépendants d'origine étrangère. Parmi les origines étrangères, les indépendants d'origine non-UE sont surreprésentés au niveau des radiations par rapport à ceux d'origine UE ; de manière plus précise, les indépendants d'origine UE13, candidats UE et Maghrébins y sont surreprésentés. Au niveau de l'historique migratoire, nous observons que le nombre d'affiliations a fortement augmenté chez les indépendants de première génération non belges. Il en va de même pour les radiations : une augmentation du nombre d'indépendants non belges de première génération principalement, mais également des non-UE en général.

Nous observons également que les indépendants d'origine étrangère sont surreprésentés parmi les **mandataires de sociétés**, ceux d'origine non-UE étant plus représentés que ceux d'origine UE. L'écart entre le nombre de mandataires et de non-mandataires est très faible en 2015 auprès d'un certain nombre d'origines étrangères : pour les candidats UE, le nombre de mandataires est même plus élevé que le nombre de non-mandataires. Les mandataires sont également surreprésentés parmi la première génération de Belges et de non-Belges, en particulier parmi les indépendants d'origine non-UE, mais également parmi ceux d'origine UE.

L'étude des **codes de professions** de l'INASTI entre 2011 et 2015 nous apprend que les métiers de l'agriculture et de la pêche, les professions libérales et intellectuelles et les métiers de service se caractérisent par une part d'indépendants d'origine belge particulièrement élevée, alors que les métiers du commerce, les métiers de l'industrie et les métiers divers⁷ sont exercés par une part plus importante d'indépendants d'origine étrangère. Près de 40 % des indépendants d'origine étrangère exercent une activité dans le commerce et 26 % d'entre eux dans l'industrie, pour 30 % et 20 % respectivement pour les indépendants d'origine belge. En revanche, 30 % des indépendants d'origine belge exercent une profession libérale et intellectuelle, cette proportion n'est que de 24 % chez les indépendants d'origine étrangère. Les indépendants d'origine UE représentent la plus grande part des indépendants d'origine étrangère, essentiellement dans les professions libérales et intellectuelles, les métiers de l'industrie, de services, de l'agriculture et de la pêche. La part d'indépendants d'origine non-UE est voisine de la part d'indépendants d'origine UE dans les métiers divers et les métiers du commerce. La croissance de la population d'indépendants d'origine étrangère est plus forte que celle de la population d'indépendants d'origine belge dans toutes les catégories de métier, sauf dans la catégorie des métiers divers. La croissance est généralement plus rapide auprès des indépendants d'origine non-UE qu'auprès de ceux d'origine UE, dans toutes les catégories professionnelles.

Si nous répartissons les indépendants des différentes origines en fonction de la **nature de leur activité**, nous observons que les indépendants à titre principal sont surreprésentés parmi les indépendants d'origine étrangère (77 %), par rapport à leur présence parmi les indépendants d'origine belge (69 %). Tandis que les indépendants à titre complémentaire et actifs après (l'âge de) la pension sont plus fortement représentés parmi les indépendants d'origine belge que parmi ceux d'origine étrangère : respectivement 25 % et 6 % vs. 18 % et 5 %. Il est frappant d'observer que 43 % des indépendants d'origine indéterminée sont actifs après (l'âge de) la pension. En ce qui concerne les origines UE et non-UE, nous observons que les indépendants d'origine non-UE sont un peu plus représentés parmi les indépendants à titre principal et à titre complémentaire et que l'origine UE, mais surtout l'origine

7 Les professions (encore) inconnues ou ne figurant pas dans une autre catégorie.

UE14, est surreprésentée parmi les indépendants actifs après (l'âge de) la pension. La part d'indépendants à titre principal est la plus élevée chez les indépendants d'origine UE13 et la part d'indépendants actifs après (l'âge de) la pension y est la plus faible. La croissance du nombre d'indépendants d'origine UE13 à titre principal est frappante. L'analyse de l'historique migratoire montre que la troisième génération est surreprésentée parmi les indépendants à titre complémentaire. La deuxième génération est la plus fortement représentée parmi les indépendants actifs après (l'âge de) la pension. La première génération se profile principalement auprès des indépendants à titre principal.

La **qualité** – indépendant vs. aidant – a également été examinée. En 2015, la population des indépendants (901.384) était presque 15 fois plus importante que la population des aidants (61.831). La répartition des populations d'origines belge et étrangère en fonction de la qualité sont identiques : chacune comprend une proportion importante d'indépendants (93,7 %) et une proportion faible part d'aidants (6,3 %). La population totale des aidants connaît une forte baisse (avec une diminution de près de 25 % des effectifs) depuis 2008. Cette baisse est principalement due à la baisse du nombre d'aidants d'origine belge (-25 %) et d'origine indéterminée (personnes âgées), tandis que le nombre d'aidants d'origine étrangère est en augmentation (+26,1 %). En ce qui concerne les générations, les troisième et deuxième générations présentent une composition identique d'indépendants et d'aidants (chacune 93,7 % et 6,3 %). La première génération belge comprend une proportion légèrement supérieure d'indépendants (94,7 %), tandis que la première génération non belge comprend une proportion légèrement supérieure d'aidants (7,7 %).

Le taux d'indépendance

Dans le dernier chapitre, nous avons examiné le **taux d'indépendance**⁸ de chaque origine, à l'aide de données sur la population en âge de travailler (18-64 ans)⁹ en Belgique. Nous observons que le taux d'indépendance national était, toutes origines confondues, de 12,5 % en 2014. Le taux d'indépendance, en regard de la population en âge de travailler (18-64 ans) de la catégorie d'origine belge, est supérieur à celui de la catégorie d'origine étrangère : 14,3 % vs. 8,9 %. Les taux d'indépendance des deux origines affichent une croissance positive entre 2008 et 2014. Les populations d'origine UE ont un taux d'indépendance plus important que les populations d'origine non-UE.

De manière plus spécifique, l'origine UE13 affiche un taux d'indépendance très élevé (15,9 %), alors que, pour un certain nombre d'autres groupes d'origines - essentiel-

8 Ce rapport est calculé en divisant le nombre d'indépendants par la population en âge de travailler. Il s'agit donc de la proportion d'indépendants dans la population en âge de travailler.

9 Population en âge de travailler : la population de 18 à 64 ans.

lement les Maghrébins (5,1 %), les autres Européens (5,8 %) et les autres Africains (3,4 %) – la proportion des indépendants par rapport à la population totale en âge de travailler est relativement faible.

À titre d'exemple : en 2014, les Maghrébins représentaient 4,8 % de la population totale âgée de 18 et 64 ans. Ce groupe ne représente toutefois qu'à peine 1,9 % de l'ensemble des indépendants en Belgique. Il en résulte un taux d'indépendance de 5,1 %, à comparer à un taux d'indépendance de 8,9 % pour l'ensemble des indépendants d'origine étrangère et à un taux d'indépendance de 14,3 % pour les indépendants d'origine belge.

Au niveau de l'historique migratoire, nous pouvons remarquer que le taux d'indépendance des individus issus des deuxième et premières générations sont faibles, indiquant une faible part d'indépendants dans la population en âge de travailler. La première génération de Belges et non-Belges, enregistre toutefois d'importants progrès de son taux d'indépendance, mais la sous-représentation des indépendants dans la population active en âge de travailler reste une réalité.

Interprétations possibles

Lorsque cela est possible, un certain nombre d'interprétations sont fournies en regard des différentes analyses. En premier lieu, nous pouvons citer le facteur « **Union européenne** » : la Belgique se caractérise par la présence d'un certain nombre d'institutions de l'Union européenne, Bruxelles en étant la capitale. Les pays voisins et quelques autres pays d'Europe occidentale sont également historiquement responsables d'une part importante des migrations vers la Belgique. Les pays voisins appartiennent également aux membres fondateurs (des précurseurs) de l'Union européenne. Les citoyens de l'UE ont automatiquement un certain nombre de droits fondamentaux qui facilitent la migration intra-européenne par rapport à la migration extra-européenne. De plus, l'UE a connu un élargissement vers l'Europe de l'Est en 2004 et 2007.

En deuxième lieu, **un certain nombre de facteurs exercent une influence sur la population en âge de travailler et son évolution, y compris sur le nombre d'indépendants**. Nous observons que la croissance de la population résulte principalement d'un solde migratoire positif, à savoir la différence entre l'immigration et l'émigration, et que le taux de fécondité¹⁰ total des femmes de nationalité non belge est plus élevé que celui des femmes de nationalité belge. On assiste simultanément à un double mouvement lié au vieillissement : le vieillissement général de la population d'une part, et de la limitation de ce flux sortant sur le marché du travail par le biais

10 Pour plus d'informations à ce sujet, voir notamment <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/naissances-et-fecondite> et Eurostat, Live births by mother's age and country of birth (demo_facbc).

de plusieurs réformes, telles que la possibilité d'acquérir un revenu complémentaire illimité comme indépendant après (l'âge de) la pension, d'autre part.

En troisième lieu, une **tendance à l'augmentation du nombre d'indépendants** apparaît. Le statut d'indépendant offre plus d'autonomie et de flexibilité mais également plus d'insécurité de travail et de revenus. Le statut s'est amélioré ces dernières années et peut servir de porte d'accès au marché du travail, également « *pour des personnes faiblement qualifiées plus âgées ou de nationalité étrangère qui éprouvent des difficultés à obtenir un emploi salarié* » (BNB, Rapport annuel 2017, p. 172). Le statut spécifique **d'indépendant à titre complémentaire** connaît également un grand succès. Le Rapport annuel 2017 de la Banque nationale mentionnait ainsi (p. 169) que : « *Ce statut permet aux salariés à titre principal de continuer à bénéficier de la sécurité d'emploi et de tous les avantages sociaux inhérents à ce statut (crédit-temps, congé parental, congé de maternité, etc.), ainsi que de revenus supplémentaires* ». On retrouve cette tendance chez les indépendants d'origine belge (+25 %) et d'origine étrangère (+40 %). D'autre part, on constate, ces dernières années, un intérêt croissant pour la promotion du statut d'indépendant, par exemple dans l'enseignement, y compris auprès des jeunes.

Nous ne pouvons également pas perdre le **contexte historique** de vue. D'après les conclusions du MSE et/ou de la Banque nationale¹¹, l'intégration et l'intégration citoyenne des personnes d'origine étrangère sont toujours entravées par un manque de connaissance d'une des langues nationales, des problèmes de reconnaissance de diplômes et des compétences, des obstacles administratifs, la discrimination et un niveau scolaire généralement inférieur. Ce sont quelques-uns des obstacles qui entravent l'accès au marché du travail, entraînant une baisse du taux d'emploi. C'est surtout le niveau scolaire qui revêt une importance cruciale (pour toutes les catégories de population) (BNB, Rapport annuel 2016, p. 93-94 et 179). Certains obstacles potentiels pour les indépendants en général, comme par exemple un accès insuffisant aux ressources financières, peuvent également constituer une explication.

Le fait que la femme ait encore un important effort de rattrapage à fournir sur le marché du travail, y compris les **femmes indépendantes**, est le résultat d'un désavantage historique. Un mouvement de rattrapage a toutefois été amorcé au 20^e siècle mais reste inachevé à ce jour. Sur le plan économique, cela se traduit principalement par une participation croissante au marché du travail, également comme indépendante. Il reste néanmoins un certain nombre de problèmes, comme le fait que les femmes occupent proportionnellement plus souvent des emplois moins bien rémunérés, et cela essentiellement parce qu'elles travaillent davantage à temps partiel en Belgique. Cela implique qu'elles s'occupent encore plus souvent de la

11 Pour plus d'informations à ce sujet, voir <http://www.emploi.belgique.be/MonitoringSocEc2017/> (p. 164 et suivantes) et <https://www.nbb.be/fr/articles/rapport-2016-evolution-economique-et-financiere> (p. 93 et 179).

garde des enfants, tandis que les hommes se concentrent davantage sur le développement de leur carrière (BNB, Rapport annuel 2017, p. 30-31). La femme entrepreneuse se heurte encore au modèle traditionnel, qui considère la femme comme le moteur du noyau familial. La position occupée par la femme au sein de la famille diffère également selon l'origine culturelle de la famille dans laquelle elle vit (impulse.brussels et actiris.brussels, 2014, p. 73).

Enfin, l'interprétation doit s'inscrire dans le **contexte économique plus large** : le produit intérieur brut ou PIB belge (en prix courants) a augmenté de 16 % entre 2008 et 2015 et le PIB par habitant de 10,3 %. (Eurostat) Cette croissance économique aura également une incidence sur les indépendants, notamment par le biais de la croissance de la demande des consommateurs, de nouvelles opportunités économiques, d'un meilleur accès au financement, d'un climat social plus stable et d'investissements potentiels dans les infrastructures et l'éducation de la part des pouvoirs publics.

En conclusion, nous pouvons résumer la situation des indépendants en Belgique

En 2015, 68,5 % des indépendants en Belgique étaient d'origine belge, 20,8 % d'origine étrangère et 10,6 % d'origine indéterminée. Les principaux groupes d'origine étrangère sont l'UE14, l'UE13, les Maghrébins et les candidats UE. La femme indépendante est sous-représentée tant dans l'origine belge (34,5 %) que dans l'origine étrangère (31,2 %). Les indépendants d'origine étrangère sont, en général, plus jeunes et fortement représentés à Bruxelles. Près de 40 % des indépendants d'origine étrangère exercent une activité dans le commerce et 26 % d'entre eux dans l'industrie. Les indépendants à titre principal sont, d'autre part, surreprésentés dans le groupe d'indépendants d'origine étrangère et ceux à titre complémentaire et actifs après (l'âge de) la pension dans le groupe d'indépendants d'origine belge. Enfin, le taux d'indépendance des individus d'origine belge par rapport à la population en âge de travailler (18-64 ans) est supérieur à celui de ceux d'origine étrangère : 14,3 % vs. 8,9 %. Certains groupes d'origine étrangère montrent une activité indépendante dans la population en âge de travailler particulièrement faible.

Pour terminer, le SPF Economie souhaite examiner **l'avenir du soutien** à l'entrepreneuriat et à la diversité. Une deuxième édition de la présente étude est prévue pour 2020. Sur le plan thématique, nous travaillons à une extension, dans l'intention d'ajouter les sujets suivants : le niveau de formation des indépendants, le trajet professionnel - s'agit-il d'un ancien étudiant, salarié, chômeur ou pensionné devenu indépendant ? - et des données sur la société des indépendants. Un certain nombre d'éléments de la présente étude seront en outre intégrés dans le **Tableau de bord des PME et entrepreneurs indépendants** (2019), la quatrième édition de cette publication annuelle.



Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
N° d'entreprise : 0314.595.348
<https://economie.fgov.be>